table ronde

Du quartier à la ville durable :

quels partenariats à l'échelle des territoires ?

Jeudi 4 juin à 15h15

Aujourd'hui, près de 75% de la population européenne vit en milieu urbain. Cette polarisation dans et autour des villes est liée à la concentration des activités et des équipements dans un lieu donné : réseaux de transports, universités, entreprises, centres de congrès, zones commerciales, services publics … Et cette concentration appelle la concentration! En d'autres termes, plus il y a d'activités, plus d'activités et de populations nouvelles auront tendance à s'y agréger.

Mais cette hégémonie de l'urbain n'est pas sans conséquences. On peut citer l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dues au transport et au bâtiment, l'étalement urbain et son lot quotidien d'embouteillages et de stress, le développement de maladies respiratoires, l'augmentation croissante des déchets, les exclusions sociales et spatiales liées au mitage, l'artificialisation des sols ou encore le désenchantement civique.

Pour réduire ces impacts négatifs, les experts sont unanimes : il faut repenser la ville dans son ensemble sans se focaliser sur une seule activité. Cette exigence ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais comme une valeur ajoutée pour le territoire. Elle suppose bien évidemment de fixer aux politiques urbaines des objectifs qualitatifs et quantitatifs – déjà tracés par les engagements d'Aalborg -, d'inscrire les démarches dans une logique de long terme et de valider régulièrement l'efficacité des mesures réalisées.

Les éco-quartiers ou quartiers durables construits depuis la fin des années 1990 tentent d'apporter des réponses à quelques uns de ces enjeux, mais ne constituent que des initiatives partielles et généralement isolées.

Comment passer aujourd'hui du quartier à la ville durable, alors même que le concept de ville durable reste à définir ? Pour y répondre, le Comité 21 met en place un groupe de travail avec l'ensemble de ses adhérents. L'objectif est de produire des recommandations prenant appui sur des initiatives remarquables, en France et à l'étranger.

>> Qu'est-ce qu'une ville durable?

↘ La ville durable exige la cohérence

L'objectif d'harmonisation et d'équilibre entre les diverses affectations de l'espace urbain est inscrit depuis longtemps dans les textes. Celui de cohérence est nouveau et plus contraignant. Il nécessite une vision globale et transversale des finalités d'un territoire : urbanisation, mobilité individuelle et collective, équipement commercial et artisanal, transport de marchandises, industrie, protection des paysages, lutte contre les discriminations, diversité culturelle, télécommunications, …

On distingue plusieurs niveaux de cohérence :

La cohérence politique

Objectif : mettre en conformité la vision stratégique de la ville (ou de l'agglomération), avec les enjeux et les politiques des collectivités voisines et des partenaires (inter-communalités, départements, régions, nation et inter-nation).

Cette articulation est indispensable à l'efficacité des démarches projets, qui privilégient la transversalité.

La cohérence spatiale

Objectif : garantir le lien entre les quartiers, la cohabitation harmonieuse des habitants, des espaces et des activités, la cohésion sociale et la lutte contre les « inégalités écologiques » . Cette cohérence passe notamment par des principes de mixité sociale et fonctionnelle et par un maillage équilibré du territoire par les transports collectifs, les équipements culturels, sportifs et de loisirs, les espaces verts, les commerces et les services de proximité.

La cohérence temporelle

Objectif : concilier le respect du patrimoine historique et les principes du développement durable. Cette idée conduit au respect de l'identité de la ville (ce qui implique parfois de rénover plutôt que de démolir), tout en améliorant l'existant (nouvelles normes énergétiques, prévention des risques sanitaires par exemple). Elle doit s'accompagner d'une analyse prospective du territoire, sur les court et long termes.

↘ La ville durable requiert une stratégie d'amélioration continue

La ville durable n'est pas une ville « figée ». Les politiques urbaines doivent s'appuyer sur un processus permanent d'évaluation et être révisées, au gré des besoins, des enjeux et des nouvelles techniques disponibles. Autrement dit, il n'est plus concevable d'attendre dix ans pour remettre en cause les choix politiques. Certaines décisions peuvent apparaître légitimes à un instant t (le relogement d'après-guerre dans les grands ensemble par exemple) et complètement obsolètes, voire dangereuses à un instant t + n.

↘ La ville durable s'appuie sur une gouvernance partagée

La ville durable dépasse la juxtaposition d'approches thématiques, traitées sectoriellement avec leurs techniques et leurs méthodologies spécifiques. Cette exigence de cohérence et d'articulation (cf. ci-dessus) conduit à s'appuyer sur différents leviers interdépendants : l'aménagement urbain, le comportement des entreprises et les modes de vie des habitants. Cette dynamique requiert un dialogue permanent entre les différents acteurs du territoire.

>> Quels axes stratégiques ? Quelles réponses ?

Bâtiments à haute-performance énergétique, espaces publics prenant en compte le cycle de l'eau et la perméabilité, modes de transport doux, réhabilitation de l'espace végétal, maîtrise de l'étalement urbain, organisation de la diversité sociale, … les domaines d'action de la ville durable sont nombreux. Depuis septembre 2008, le Comité 21 invite l'ensemble de ses adhérents à réfléchir sur ces axes stratégiques et à produire des recommandations prenant appui sur des initiatives remarquables. Ces groupes de travail s'appuieront sur trois grandes problématiques qui traversent la totalité du champ de la ville durable :

>> La problématique des usages, c'est-à-dire la façon dont la ville est utilisée, vécue et appropriée par l'ensemble des acteurs territoriaux (population, différentes échelles de collectivités, entreprises, associations, …) : se déplacer, se loger, travailler, se divertir, consommer, s'instruire, échanger, …

>> La problématique modale, le mode de ville, c'est-à-dire l'organisation/planification des politiques urbaines dans leur diversité et leur synergie (transversalité) et leur intégration aux différents niveaux de responsabilité (individuel, managériale, territorial) : système d'information géographique, plan local d'urbanisme, plan de déplacements, …

>> La problématique de l'évaluation, à travers un référentiel d'indicateurs, pour mesurer l'efficacité des politiques urbaines au regard du développement durable.

Objectifs du Groupe de travail « du quartier à la ville durable « - Comité 21

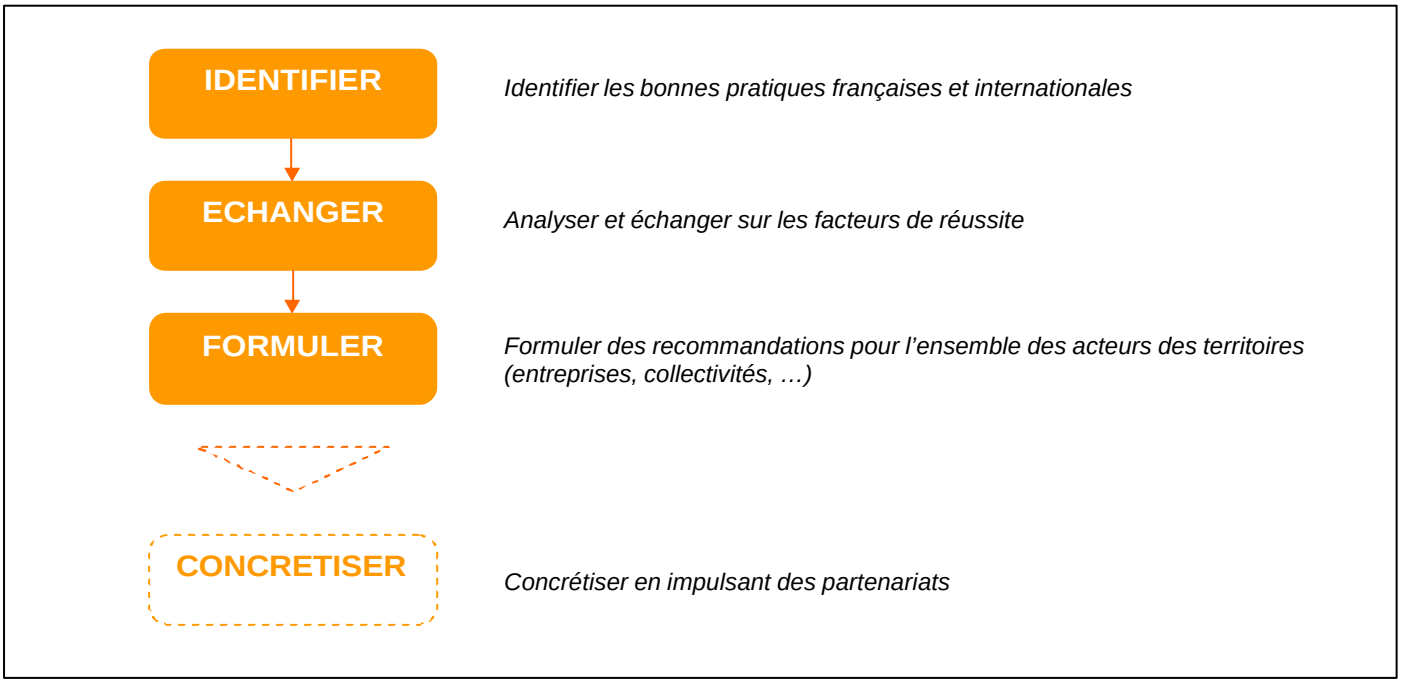

L'ensemble des usages sont analysés selon 7 finalités du développement durable :

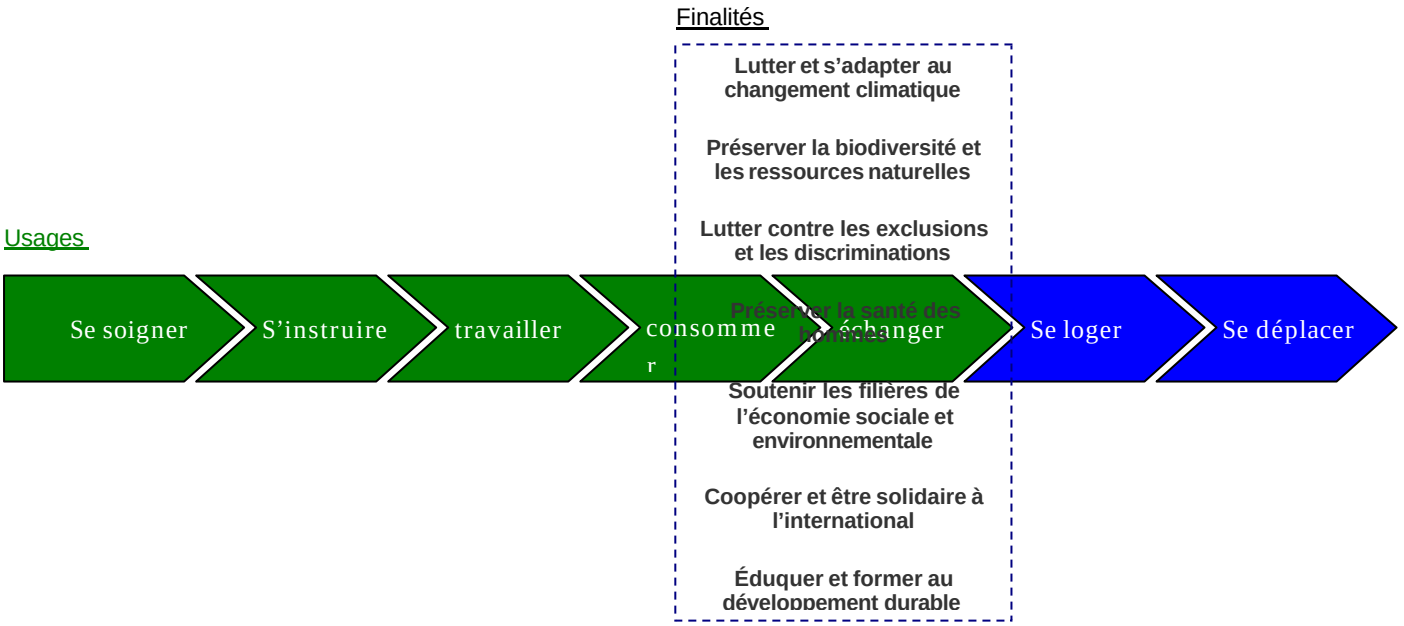

Ces échanges se traduiront par la publication d'outils prenant en compte à la fois les évolutions réglementaires (grenelle, plan banlieues, …) et les initiatives prises par les Etats, les collectivités et les entreprises dans le domaine du développement urbain durable. Une première série d'ouvrages sera publiée en janvier 2010. Des outils complémentaires à ces guides (PowerPoint, documents de sensibilisation, grille d'analyses des projets) seront téléchargeables sur le site www.comite21.org.

Calendrier de réalisation

- Septembre 2008 : Ouverture des travaux sur la ville durable.
- Décembre 2008 : Groupe de travail « se déplacer en ville ».
- Juin 2009 : Création d'un panel d'adhérents « Ville durable »
- 2e semestre 2009 : Rédaction des deux ouvrages
- Septembre 2009 : Groupe de travail « se loger en ville »
- Décembre 2009 : Impression des ouvrages 1 et 2
- 1er trimestre 2010: Parution des deux premiers ouvrages
- 2010 – 2011 : Publication des autres ouvrages, sur les différents usages de la ville

Contact : Antoine Charlot - 01 55 34 75 24 - charlot@comite21.org

Comité 21

Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org